

sous la belle voûte azurée des cieux. Il n'y aura plus que de belles églises surmontées de clochers qui seront couronnés par la croix du Sauveur. Les cloches catholiques n'entendront plus, même dans la froide Angleterre.

J'aurais à vous parler des impressions que M. Neyron a ressenties en foulant le sol de la France après neuf ans d'absence; j'aurais aussi à vous faire part de l'impression douloureuse que j'ai éprouvée à la vue de la mort d'un digne évêque de Voltaire; je vous parlais de son désespoir, de ses amis, etc. Mais tout ceci me porterait trop loin; ce sera pour la prochaine quinzaine. Il y a un mois que nous n'avons pas fait une petite pérégrination à l'étranger; partons-y donc...

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

Le Saint Père ne parait pas disposé à tenir de sitôt le Consistoire annoncé depuis longtemps. Le gouvernement français voudrait 6 chapeaux de cardinalat, ce dont le Saint Père se soucie pas. La mort du cardinal Giraud en porterait la nomination immédiate à 3, puisqu'il n'y en a que 3 actuellement. Vous comprenez, que pour la France, le St. Père accorderait bien volontiers cela, mais il prévoit que portant le nombre des cardinaux français de 4 à 6 les autres nations en voudraient aussi un ou deux de plus, ce qui serait impossible. Par un décret tout récent, Pie IX toujours plein de sollicitude pour son peuple et plein de prévoyance pour le salut des âmes, vient de créer une charge très importante qui n'existait pas; la charge de chapelain général de l'armée. Ses attributions seront de choisir et instituer tous les aumôniers, de les surveiller, en un mot d'exercer sur l'armée l'action religieuse. Le chapelain général sera évêque, et le St. Père a confié ces fonctions à Mgr. Trizzani évêque et missionnaire de Terni.

Le St. Père en prenant une mesure aussi utile et aussi nécessaire, me rappelle l'assassinat et le scandale qu'éprouva la population romaine en voyant entrer il y a un an nos troupes victorieuses sans aucun prétexte pour leur donner le secours de la religion. Mais les soldats français ne sont donc pas catholiques, disent-ils; n'ont donc pas de prêtres pour leur dire la messe; ils mourraient donc aux champs comme des infidèles, sans sacrements et sans sépulture chrétienne! Hélas! nos pauvres soldats sont bien innocents de ces reproches, et l'on a vu depuis combien la foi était profondément enracinée dans leurs cœurs. Mais il n'est que trop vrai que pendant toute la campagne, il en est mort un assez grand nombre sans l'assistance du prêtre et sans le secours de cette religion pour laquelle ils mouraient... Honte! honte! à qui de droit; c'est Louis Philippe qui a osé supprimer les aumôniers de l'armée en 1830! Et la république l'a toujours imité.

Votre tout dévoué.

M. L. M. C.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 30 AOUT 1830.

La loi des Ecoles.

Les discussions qu'a dû nécessairement susciter le projet de rappeler la loi actuelle des écoles, ont fini par prendre un ton d'amertume, selon nous, bien regrettable. Notre confrère de la *Mineur*, pour sa part, n'y a pas été épargné. Nous n'hésitons pas à rappeler au public que nous lui avons prêté nos concours en faveur du maintien de l'ordre présent de choses, et que rien n'a pu encore modifier nos convictions, depuis la fin de la session parlementaire. Nous croyons toujours que la loi actuelle peut très efficacement contribuer à répandre parmi le peuple l'esprit d'éducation dont il a un besoin pressant, et que son rappel eût produit tout le mal que nous avons fait entrevoir, dans le temps.

M. le Surintendant ayant été, aussi, mis en scène, dans quelques-uns des écrits auxquels nous venons de faire allusion, nous croyons de voir reproduire ici un document officiel qui le

concerne. Le public a droit d'être, véritablement informé sur le compte de ce fonctionnaire. Nous empruntons cette pièce à la *Mineur*, qui l'a publiée d'après les rapports officiels du comité des finances.

Le comité demandait à M. le S. s'il pouvait suggérer des moyens de réduire les contingents et autres dépenses de son bureau, sans nuire à l'efficacité du service. Voici sa réponse, dont nous laissons l'appréciation à nos lecteurs :

— En réponse à cette question :

« J'ai l'honneur de dire, comme mon opinion que, raisonnablement, il n'y a pas de moyen de réduire les dépenses du Bureau de l'Éducation pour le Bas-Canada, autres que ceux en vertu desquels l'opinion que l'on fait à la loi en certains endroits sera vainement discutée, qui en résultent seront éliminés et le travail par le fait diminué considérablement. Or, ces moyens doivent prendre leur source dans un système légal, fixe par lequel, le peuple, comme tel, serait laissé à même de profiter de l'exécution qu'il a acquise généralement, avec autant de succès que de satisfaction dans le fonctionnement de l'acte actuel des écoles, en ne le dérobant pas de la marche qu'il est maintenant habitué à suivre, pour en obtenir un bon résultat. Quant aux endroits dont les habitants mal disposés et mal avisés, ne veulent de rien à cet effet, si la prudence et l'économie s'opposent également à la pratique de moyens absolus de répression, on peut faire de deux choses l'une; ou employer la part de l'octroi législatif affectée à leurs municipalités scolaires respectivement pour y établir une ou deux bonnes écoles sous le contrôle de commissaires d'école nommés par le gouvernement, ou abandonner ces habitants entièrement à eux-mêmes, en les privant de toute espèce de participation dans l'octroi législatif pour écoles, laissant d'ailleurs l'acte actuel d'éducation comme il est. Il y a tout lieu de croire que la honie d'être ainsi abandonnés et que la vue du succès obtenu chez leurs voisins sous les auspices de la loi, les porteraient bientôt à se soumettre à ses conditions, et à demander à en partager les avantages. Nous avons, à l'appui de cette opinion, l'exemple de plusieurs municipalités auxquelles je fais allusion dans mon dernier rapport. Dans tous les cas, si on n'avait par ailleurs de bonnes écoles en opération, on aurait au moins partiellement la paix, puisqu'on ne forcerait en aucune manière les habitants à contribuer à former la somme voulue par la loi.

« Lorsque dans certains endroits les habitants se sont opposés à l'acte de 1793 pour les écoles, à l'acte pour l'incorporation d'une milice effective en 1812, et à l'ordonnance des décrets en 1838, on n'a pas, pour cela, rapporté ces lois, et aujourd'hui elles sont appréciées par tout le pays. En bien, il en serait de même de la loi actuelle d'éducation, si on la laissait intacte et permanente, à la seule exception des dispositions mentionnées ci-dessus, à quelques exceptions près, elle est la meilleure loi que l'on puisse donner au pays, pour la diffusion des connaissances usuelles, et les habitants qui la connaissent déjà généralement bien, ne paient que l'apprécier d'avantage, avec le temps. Dans ce cas, les difficultés diminueront et la loi opérera bien partout. Tandis qu'il y a tout lieu de croire qu'un nouveau système, prescrivant une marche nouvelle, et demandant une autre expérience, ne rencontre de nouvelles difficultés, plus générales et plus difficiles peut-être à expliquer que celles qui nous sont offertes aujourd'hui dans certaines municipalités scolaires, sans obtenir le même bon résultat général. Or, avec de nouvelles difficultés, il y aura autant et peut-être plus de travail à faire dans le bureau de l'Éducation et par conséquent plus de dépenses à encourir, pour les faire disparaître. Le plus sûr moyen donc, de diminuer, ou au moins de ne pas augmenter les dépenses du bureau de l'Éducation, est de faire en sorte que la somme de travail et de responsabilité diminue au lieu d'augmenter.

Un journal de cette ville, connu de nos lecteurs par son habitude à rendre « faux témoignage », nous provoque à exprimer notre opinion sur le ridicule que l'Éditeur du « True Witness » a déversé sur le récit d'un Colporteur de Bibles inséré dans la dernière livraison du « Missionary Record ». — C'est là une imprudence de la part de la bigote feuille. — Non seulement nous approuvons l'Éd. du T. W. pour ce qu'il dit de la mauvaise anecdote du Colporteur Amaron; mais nous ajoutons que ce n'est là qu'un exemple des mille ruses et de la sottise du journal en question à débiter sur le compte du catholicisme.

Tandis que la société des M. C. F. enrôle quelques ignorants d'après ses colonnaires, et adjoint quelques gens sots qui ne peuvent que lui porter leur déshonneur, qu'elle réfléchisse, pour son désespoir, que le Catholicisme étend tous les jours ses conquêtes sur les intelligences d'élite, parmi les sectateurs des hérésies du XVI^e siècle; sur les personnages les plus distingués par leur science, leur mérite, leur fortune et leur haute position sociale.

Quand la puissance de Dieu se manifeste pour le triomphe de la vérité, le diable met en œuvre la ruse et le mensonge pour tâcher de l'obscurcir. Ainsi, autrefois en Égypte, il luttait par les prestiges de ses magiciens contre les miracles que le Dieu d'Israël opérait en faveur de son peuple.

Furieux de ne pouvoir convaincre de fausseté le miracle de Rimini, les incrédules tâchèrent d'en dégrader l'effet par l'imposture ou par le ridicule. Dernièrement deux jeunes impies Italiens sortirent d'une église d'Italie en criant : miracle ! miracle ! Ils avaient vu, disaient-ils, les yeux d'une statue se mouvoir. Mais, au moment où nos deux « esprits forts » espéraient voir triompher leur stratagème, les autorités ecclésiastiques les couvrirent de confusion; leur imposture fut à l'instant dévoilée, et ainsi le diable se prit dans ses propres filets.

Le « miracle du Mexique », dont le « Courrier des E. U. » reproduit le récit évidemment tracé, dit-il, par une main profane, est sans doute une invention de quelque « esprit fort » de notre continent. Mais les hommes de foi ne s'en émeuvent pas. Ils prendront en pitié ces grands gémis qui « nient Dieu » et qui « ont peur du diable ».

BULLETIN.

Les résolutions soumises à l'Assemblée législative. — Proposition sur la fermeture des bureaux de poste les dimanches. — Nouvelles locales et de l'étranger.

Plus de soixante requêtes, concluant à la suppression de l'interdiction, ont été présentées à la législature, dans le cours de la dernière session; presque toutes portaient la signature de quelque un des membres du clergé catholique du Bas-Canada, et notamment celles des curés des différentes paroisses dont elles provenaient. La mesure législative qui est résultée de ces demandes, précisée comme elle l'est dans ses dispositions, paraît être le plus sûr et peut-être le seul moyen de réprimer efficacement l'interdiction. Nous savons que cette loi, depuis si longtemps attendue, a été le sujet de nombreux commentaires, et qu'elle l'est encore. Nous croyons savoir aussi que la presque unanimité des opinions se prononcent pour elle. L'Arbre se reconnaît au fruit qu'il porte.

Voilà pour la morale publique.

D'autres requêtes, intéressant le sentiment religieux de tous les membres de la communauté, nous dirons même des sectaires de toute dénomination, ont aussi été mises devant la législature; nous voulons dire les pétitions multipliées (que nous rappelons avoir atteint le chiffre 40, avant la clôture de la session parlementaire) exprimant le désir qu'il soit adopté quelque mesure pour la suspension des affaires qui se traquent aux bureaux de poste, les dimanches.

Il n'y a pas qu'en cette colonie que ce sujet ait occupé l'attention des législateurs et celle du public depuis le commencement de l'année.

Mais partout, même en Angleterre et en Écosse, il a fait question, et a soulevé des opinions diverses. Mais là, aussi bien que dans cette province, la résistance à cette innovation projetée est venue du petit nombre. En tous lieux les masses conçoivent quelle atteinte serait portée au culte religieux si les bureaux publics ou du moins ceux où la foule abonde étaient ouverts les dimanches sous la sanction des lois, même en admettant que cette tolérance procure certains avantages.

En France des débats animés ont eu lieu dans la chambre des députés depuis la révolution de 1830; et, encore aujourd'hui, nous savons que plusieurs membres de l'Assemblée ont les principes démocratiques sont attachés par leur vie entière (nous ne sommes pas en mesure de donner en ce moment leurs noms), se sont énergiquement prononcés, depuis 1818, en faveur de l'abstention de toute fonction et de tout acte public le jour du Seigneur. Des statuts anglais, antérieurs à Elizabeth, prescrivent la cessation de tout travail le dimanche. Mais nous devons avouer que l'on s'est relâché de leur application jus qu'à ce qu'une loi récente du parlement impérial ait fait revivre la prohibition.

Aujourd'hui c'est en Canada qu'une telle réforme essaie de s'introduire. Il n'y a pas à douter que notre législature consulte avant de se prononcer elle-même le sentiment des des populations sur le devoir sacré auquel elle touche.

Mais nous ne dissimulons pas que l'on fait valoir contre elle des objections qui seraient

assez fondées si des motifs purement humains, si les intérêts de l'intérêt privé ou de la commodité individuelle devaient servir de guides en pareille matière.

Un journal anglais de cette ville (le *Montreal Courier*) a dernièrement analysé les controverses que cette question fait naître. Pour exprimer l'opinion qu'il entretient de l'acte récent du parlement anglais au sujet de l'observation du dimanche, le *Courier* prétend qu'il n'y a qu'un sentiment d'orgueil qui puisse induire le parlement impérial à ne vouloir pas répudier cette loi, qu'il regarde comme inapplicable et prématurée. Voici, au reste, la thèse qu'il soutient :

« Qu'il doive y avoir discordance entre les opinions quant au mode à suivre pour l'observation du dimanche, c'est chose depuis longtemps admise par les chefs d'églises. — Une secte incline en faveur de la rigidité de la loi, et réclame leur conduite d'après les dispositions contenues dans le Lévitique; une autre secte prétend que, selon la lettre du Nouveau-Testament, le dimanche a été fait pour l'homme et non l'homme pour le dimanche. (1) Il n'a jamais été possible de concilier ces idées différentes, et une longue expérience a cet égard a confirmé l'expédition de la *tolérance*.

« Le progrès de la civilisation a fait des bureaux de poste une chose de nécessité première pour la société. C'est en vain que les chemins de fer et les bateaux à vapeur ont dû être construits, s'il nous faut renoncer aux avantages qu'ils procurent. Le malade pourra être frustré des consolations religieuses ou des secours du chirurgien — les criminels pourront s'échapper avec impunité — les intentions du législateur pourront être déjouées — des torts graves pourront être causés aux particuliers, — et la société sera assujétie à ces maux parce que certains membres du parlement se mettent en tête que les bureaux de poste ne devraient pas être tenus ouverts les dimanches, de neuf ou dix heures le matin jusqu'à quatre ou cinq heures de l'après-midi.

« En fermant les bureaux de poste le dimanche, c'est au pauvre qu'ils font tort. Pour le riche, il peut toujours obtenir avec facilité d'autrui pour son argent, les services que procurent les bureaux de poste. Des arrangements privés seront immédiatement adoptés, et en opérant une diminution du revenu des postes, les suppléments ou rendant les mêmes services qui, dans le système libre, sont effectués par les bureaux de ce département. Tel a été le cas en Angleterre, et les amis de l'observation entière du dimanche sont peines de voir que leurs efforts pour empêcher de travailler les employés des bureaux de poste le dimanche, a simplement enlevé la besogne à d'autres possesseurs; tandis que les intérêts du pauvre sont sacrifiés et qu'il est obligé de souffrir de cette contention, parce que sa pauvreté ne lui permet pas d'acheter des tiers les services que les bureaux de poste sont destinés à rendre.

Des feuilles canadiennes se sont rangées à l'opinion suédoise par le *Montreal Courier*, et nous avons dû rendre compte des principaux arguments qu'il motive.

Le *Globe* de Toronto signale la présence dans la nouvelle capitale de brigands qui y commettent des vols audacieux, et annonce une soustraction d'argent et d'effets précieux faite au préjudice d'un M. Strange au montant de \$70.

Le même journal publie la radiation du tableau des avocats du nom d'un M. Charles Durand pour cause d'infirmité à ses devoirs professionnels, jugement à cet effet ayant été prononcé par la Cour du Banc de la Reine. Un autre avocat praticien dans le ressort de cette jurisprudence, est aussi démis pour une conduite analogue.

Il a été tenu de la probabilité d'une déclaration de guerre entre l'Angleterre et le Brésil par suite d'une canonade exécutée par le commandant d'un fort brésilien dans le havre de Paranaguá sur le vapeur anglais « Cormoran » qui y entrait avec quatre bâtiments brésiliens à sa remorque, capturés en flagrant délit de commerce sur les esclaves. Le « Cormoran » après avoir perdu un matelot, aurait brûlé à la vue du port, les quatre vaisseaux brésiliens. Ces faits sont constants, et les résolutions prises à cet égard sont fort loyales.

La cause du rappel en Irlande, dont la mort de Daniel O'Connell semble avoir annoncé la décadence, est regardée comme perdue. Il y a peu de semaines, le fils du Libérateur, John O'Connell, a prononcé une sorte d'oraison funèbre fondée sur la certitude acquise de ne pouvoir réclamer plus longtemps avec succès l'émancipation de sa patrie malheureuse. Les journaux se demandent si la fin de l'agitation irlandaise provient « d'inertie » ou du manque de « subsides », et la plupart prennent parti pour l'une ou l'autre de ces deux conjectures.

On nous prie d'annoncer que le Rev. M. Chiniquy prêchera un sermon de tempérance, dimanche prochain, à 6 heures P. M. dans l'Eglise Paroissiale.

M. Palsgrave, dont la fonderie en types d'imprimerie est déjà en renom dans la province, nous a fait cadeau d'un livre-spectacle contenant un choix de caractères typographiques dont la variété et la beauté de l'épave, est facile à juger au premier coup d'œil que les ateliers des États-Unis ou de l'Angleterre ne sauraient produire rien de mieux en ce genre. La belle industrie de M. Palsgrave fait certainement honneur au pays, et nous devons lui souhaiter tout l'encouragement que le pays peut offrir.

Le *New-York Tribune* mentionne l'arrivée de milady Elgin à Rockway où elle aurait pris logement avec ses enfants, lady Aylmer et Lord Bruce au *Parillon Cottage*. Dans cet endroit les nobles voyageurs profitent de bains salés et de l'air vivifiant qu'on y respire.

Nous lisions dernièrement dans le « *Quebec Gazette* » un parallèle entre la facilité des voyages à notre époque et la difficulté qu'ils présentaient il y a cinquante ans. Le paragraphe suivant, extrait du « *Charles ou Baptist* », indique sous ce rapport, la simplicité patriarcale des habitudes de nos voisins des « États-Unis », en des temps déjà loin de nous :

« Environ l'an 1681, la Législature de Pensylvanie adopta une résolution à l'effet d'empêcher tout membre de venir pieds nus à la chambre, ou de manger sur les degrés son pain ou son fromage. »

Nous différons, faute d'espace, l'insertion de la dernière partie de la réponse du révérend M. Piusoucault à l'*Acad.*

Nouvelles Religieuses.

LES CATHOLIQUES A GLASGOW. — Le nombre des Catholiques à Glasgow est réputé être maintenant de 70,000. Il y a quatre églises catholiques aujourd'hui, à Glasgow, et elles ne suffisent pas aux besoins. Trois autres sont en voie d'érection — de sorte que dans six mois, il y aura sept églises catholiques dans cette ville, et probablement vingt ecclésiastiques. On a construit deux ou trois établissements pour des écoles de convents et des asiles d'orphelins.

CONVERSIONS. — Deux converties distinguées ont été reçues dans l'Eglise catholique par le Rev. Dr. Crowe, natif de Limerick, maintenant attaché à la Mission anglaise et faisant les fonctions sacrées à Bith; ce sont les Demoiselles Woodwards, nièces de Lord Middleton, et de l'Hon. et Rev. M. Brodrick, Recteur de « *Abby Church* », à Bath. D'autres converties entrent tous les jours dans le troupeau du Rev. Dr. Crowe. — (Limerick Examiner.)

RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE. — Plus de 101 Prêtres, presque tous du diocèse de Montréal, vaquent aux Exercices de la retraite, en cette ville, depuis lundi à 3 h. P. M.

Puis, se tournant de mon côté : — Aujourd'hui je me ruine, dit-elle; mais faut bien faire son carnaval.

Je m'en suis allé sans rien dire; j'étais trop touché.

Enfin je l'avais découverte, la véritable plaisir. Après avoir vu l'égoïsme de la sensualité et de la pure intelligence, je trouvais le joyeux dévouement de la bonté! Pierre, M. Antoine et la mère Denis avaient chacun leur carnaval; mais pour les deux premiers ce n'était que la fête des sens ou de l'esprit, tandis que pour la troisième c'était la fête du cœur.

Samedi 3. — Un poète a dit que la vie est le rêve d'une ombre; il eût mieux fait de la comparer à une nuit de fièvre! Quelles alternatives d'agitations et de sommeil! que de malaise, de sursauts, de soifs renaisissantes! quel chaos d'images douloureuses ou confuses! Toujours entre le repos et la veille, on cherche en vain le calme, et l'on s'arrête au bord de l'activité. Les deux tiers de l'existence humaine se consument à hésiter, et le dernier tiers à s'en repentir.

Quand je dis l'existence humaine, il faut entendre la misère! Nous sommes ainsi fait que chacun de nous se regarde comme le miroir de la société; et qui se passe dans notre cœur nous paraît infailliblement l'histoire de l'univers. Tous les hommes ressemblent à l'ivrogne qui annonce un tremblement de terre, parce qu'il se sent chanceler.

Et pourquoi suis-je incertain et inquiet moi, pauvre journalier du monde qui remplis dans

un coin une tâche obscure, et dont on utilise l'œuvre sans prendre garde à l'ouvrier? Je veux vous le dire à vous, ami invisible, pour qui ces lignes sont écrites; frère inconnu que les solitaires appellent dans leurs angoisses, confident idéal auquel s'adressent tous les monologues, et qui n'êtes que le fantôme de notre propre conscience.

Un grand événement est survenu dans ma vie; au milieu de la route monotone que je parcourais tranquillement et sans y penser, un carrefour vient tout à coup de s'ouvrir. Deux chemins se présentent entre lesquels je dois choisir. L'un n'est que la continuation de celui que j'ai suivi jusqu'à ce jour; l'autre, plus large, montre de merveilleuses perspectives. Sur le premier, rien à craindre, mais aussi peu à espérer; sur l'autre, les grands périls et les plus belles réussites! Il s'agit, en un mot, de savoir si j'abandonnerai le modeste bureau dans lequel je devais mourir pour une de ces entreprises hardies où le hasard est le caissier!

Depuis hier je me consulte, je compare et je reste indécis.

D'où me viendra la lumière? qui me conseillera?

Dimanche 4. — Voici le soleil qui sort des brumes de l'hiver; le printemps annonce son approche; une brise amollie glisse sur les toits, et mon violier recommence à fleurir!

Le gazouillement des moineaux m'appelle; ils réclament les miettes que je sème pour eux chaque matin. J'ouvre ma fenêtre et la

perspective des toits m'apparaît dans toute sa splendeur.

Celui qui n'a habité que les premiers étages ne soupçonne point la pittoresque variété d'un pareil horizon; il n'a jamais contemplé cet entrelacement de sommets que la tuile colore; il n'a point suivi du regard ces vallées de gouttière où ondulent les frais jardins de la mansarde, ces colonnes de fumées auxquelles la fantaisie prête mille formes, les grandes ombres que le soir étend sur les pentes ardoisées, et le scintillement des vitrages qu'incendie le soleil concluant! Il n'a point étudié la flore de ces Alpes civilisées que tapissent les lichens et les mousses; il ne connaît point les mille habitants qui le peuplent, depuis l'insecte microscopique jusqu'au chat domestique, ce regard des toits toujours en quête on à l'effait; il n'a point assisté enfin à ces mille aspects de ciel brumeux ou serein, à ces mille effets de lumière et d'ombre, qui font de ces hautes régions un théâtre aux décorations toujours changeantes! Que de fois mes jours de repos se sont écoulés à contempler ce merveilleux spectacle, à en découvrir les épisodes sombres ou charmants; à chercher enfin, dans ce monde inconnu, les impressions de voyage que les touristes opulents cherchent plus bas!

Neuf heures. — Mais pourquoi donc mes voisins ailes n'ont-ils point encore picoré les miettes que je leur ai éparpillées devant ma croisée? Je les vois s'envoler, revenir, se percher au faîtage des fenêtres, et pépier en regardant le festin qu'ils sont habituellement si prompts à dévorer! Ce n'est point ma présen-

ce qui me les effraye; je les ai accoutumés à manger dans ma main. D'où vient donc cette irrésolution crautive? J'ai beau regarder le toit est libre, les croisées voisines sont fermées. J'emiette le pain qui reste de mon déjeuner, afin de les attirer par un plus large banquet... Leurs pépiements redoublent; ils penchent la tête; les plus hardis viennent voler au-dessus, mais sans oser s'arrêter.

Allons, mes moineaux sont victimes de quelqu'un qui fait baisser les fonds à la bourse! Décidément les moineaux ne sont pas plus raisonnables que les hommes.

J'allais fermer ma fenêtre sur cette réflexion, quand j'aperçus tout à coup, dans l'espace lumineux qui s'étend à droite, l'ombre de deux orioles qui se dressent, puis une griffe qui s'avance, puis la tête d'un chat tigré qui se montre à l'angle de la gouttière! Le drôle était là en embuscade, espérant que les miettes lui amèneraient le gibier!

Et moi qui accusais la courtoisie de mes hôtes! J'étais sûr qu'aucun danger ne les menaçait; je croyais avoir regardé partout! Je n'avais oublié que le coin derrière moi!

Dans la vie comme sur les toits, que de malheurs arrivent pour avoir oublié un seul coin!

Dix heures. — Je ne puis quitter ma croisée; pendant si longtemps la pluie et le froid Pont tenue fermée, que j'ai besoin de reconnaître longuement tous mes alentours, d'en reprendre possession. Mon regard fouille successivement tous les points de cette horizon confus, glissant ou s'arrêtant selon la rencontre.

Ah! voici des fenêtres sur lesquelles il aimait à se reposer autrefois; ce sont celles de deux voisins lointains dont les habitudes différentes l'avaient depuis longtemps frappé.

(A continuer.)

Pensées.

N'entreprenez point de votre bonheur un homme moins heureux que vous.

Soyez plus prudent pour vos enfants que, peut-être, vous ne l'avez été pour vous-mêmes. Pères à leur tour, ils vous imiteront, et chacun de vous aura préparé des générations heureuses qui se transmettront avec votre souvenir le culte de votre sagesse.

Je voudrais, disait Agésilas, que l'on apprît aux enfants ce qu'ils devraient faire étant hommes.

Les hommes sages sont instruits par la raison; les hommes moins intelligents le sont par l'expérience; les plus ignorants par la nécessité, et les animaux par l'instinct.

On peut bien déphraiser avec beaucoup d'esprit, lorsqu'on ne s'applique qu'à le faire briller aux dépens aux autres.

Dans tous nos travaux, ayons présent à l'esprit une critique, et non un approbateur.